



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des collectivités locales  
et de la citoyenneté**

Bureau de la vie associative et des élections

**Arrêté préfectoral modificatif  
portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargée de la régularité des listes électorales dans les communes  
du département de Meurthe-et-Moselle**

**LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Courrier arrivé**  
**17 NOV. 2023**  
Mairie de SAIZERAIS

**VU** le code électoral, notamment ses articles L .19 et R.7 à R.11 ;

**VU** les propositions des maires des communes concernées ;

**VU** les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires de Val-de-Briey et de Nancy ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Meurthe-et-Moselle ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, est modifié en ce qui concerne les tableaux qui lui sont annexés (ci-après) afin de prendre en compte les personnes nouvellement proposées.

**ARTICLE 2**

Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY, le 13 novembre 2023

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

  
Julien LE GOFF